

ATALANTE PATHOLOGIE

Cabinet d'Anatomie et Cytologie pathologiques

10, rue Jean-Louis Bertrand – B.P.11633 – 35016 Rennes Cédex – Tél. 02 99 14 45 14 – Fax 02 99 14 45 20

Courriel : anapath@atalante-pathologie.fr

TARIFICATION DES FROTTIS CERVICO-UTERINS

Le Cabinet Atalante Pathologie est une structure médicale dans laquelle s'effectue l'analyse des échantillons tissulaires ou cellulaires, prélevés et transmis par votre prescripteur. Le résultat de l'analyse faite par les médecins pathologistes d'Atalante Pathologie sera transmis à votre prescripteur et fera l'objet d'une note d'honoraires qui vous sera adressée. Certains actes font l'objet d'un dépassement d'honoraires (secteur 2).

Dans le cadre d'une démarche visant à garantir aux patients une analyse de qualité des prélèvements, le Cabinet Atalante Pathologie s'est engagé dans des processus « qualité » et est accrédité selon la norme NF EN ISO 15189 depuis le 01/05/2015 pour la réalisation des actes de cytologie en milieu liquide pour le dépistage du cancer du col de l'utérus.

ACCREDITATION N° 8-3088

Portée détaillée disponible sur www.cofrac.fr

	Honoraires pratiqués	Base remboursement	de
Frottis cervical monocouche JKQX008	23 €	15,40 €	
Frottis cervical monocouche de contrôle JKQX015	23 €	19 €	
Frottis vaginal ZZQX153	28€	28€	